

Et si vous prêtiez votre verger ?



Un contrat-type souple et simple est mis à disposition gratuitement des propriétaires.

« Nous voyons aujourd'hui que beaucoup de propriétaires de vergers, parfois des résidents secondaires, ne sont plus intéressés par la production de leurs pommiers à cidre, ou n'ont pas le temps de s'en occuper »,

constate Jean-Pierre Gérondeau, président du Parc.

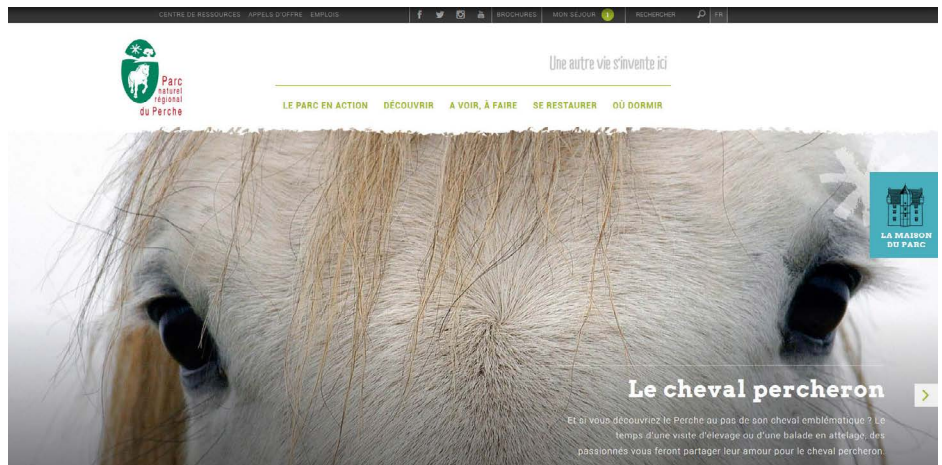
« D'un autre côté, des producteurs de cidre sont intéressés par ces fruits, issus de variétés typiques du Perche et qui correspondent au cahier des charges de l'AOP « Cidre du Perche ». Mais les liens classiques possibles entre les deux ne sont pas toujours adaptés. » le contrat de location serait en effet un bail rural, dont la durée est d'au moins 9 ans, le locataire ayant ensuite un droit au renouvellement. Et la vente des fruits constituerait une activité agricole devant être déclarée, l'achat des fruits par les producteurs fermiers n'étant par ailleurs pas compatible avec leur statut.

C'est pourquoi le Parc naturel régional du Perche a missionné Eric Boquillon, avocat expert au cabinet FIDAL pour trouver une solution plus souple. Il est apparu que prêter les arbres aux producteurs peut être une réponse adaptée à ces situations, dans le cadre d'un contrat dit de prêt à usage. « Le propriétaire des arbres les prête à un producteur fermier, dans le cadre de ce prêt à usage. La seule obligation qui incombe à l'emprunteur est d'entretenir les arbres. La durée et les conditions de renouvellement du contrat de prêt sont fixées librement », explique l'avocat.

« Le contrat type que nous proposons gratuitement aux propriétaires prévoit toutes les situations, il suffit de cocher les cases en fonction de ce que l'on souhaite : durée, exploitation en bio ou non, présence d'animaux, et si oui à quelle période, fauchage ou broyage de l'herbe, élagage et enlèvement du bois mort... », ajoute Gérald Servé, chargé de mission au parc qui accompagne dans l'établissement du document. Un document à la fois simple et souple pour les deux parties. Et grâce auquel les vergers haute-tige du Perche retrouveront une seconde vie.

Contact : Gérald Servé, 02 33 85 36 36 ou contact@parc-naturel-perche.fr

Un nouveau site internet



Bon surf sur www.parc-naturel-perche.fr !

L'adresse est la même, mais c'est bien la seule chose qui n'ait pas changé ! Plus beau, plus simple et surtout totalement adapté à la lecture sur smartphone et tablette, le nouveau site du Parc est en ligne.

Les quatre patrimoines identitaires du Perche s'affichent fièrement sur la page d'accueil : nature et paysages, patrimoine bâti, cheval percheron et produits cidricoles plongent le visiteur dans ce que le Perche a de meilleur !

Le Parc et ses missions sont présentés sous l'onglet «Le Parc en action ». L'onglet « Découvrir » reprend quant à lui l'entrée par les patrimoines identitaires pour une appropriation culturelle et sensible du Perche, au travers d'expériences proposées :

- parcourir le bocage, respirer en forêt, se ressourcer au fil de l'eau ;
- admirer les fermes et manoirs, explorer villes et villages, méditer dans les églises et abbayes ;
- retracer l'histoire du cheval percheron, partir à sa découverte ;
- goûter la pomme et le cidre, flâner sur les marchés, pousser la porte des artisans, chiner dans les brocantes.

Autres nouveautés : les accès directs à l'espace de la Maison du Parc et ses animations ou aux informations qui vous concernent plus particulièrement, que vous soyez enseignant, agriculteur, artisans, habitant ou nouvel arrivant...

L'agenda et les idées de sorties, les offres de restauration et d'hébergement sont toujours là, mais présentés de manière plus claire, et avec la possibilité de les filtrer selon vos critères de recherche (budget, type d'établissement, labels...). Et de les ajouter à votre panier pour les imprimer ou les retrouver lors de votre prochaine visite du site !

Dans la partie « Comment venir », les touristes apprécieront enfin la possibilité de calculer directement leur itinéraire pour rejoindre le Perche, quel que soit leur point de départ.

Alors rendez-vous sur www.parc-naturel-perche.fr

80 classes accompagnées



Le Parc finance les interventions en classe.

Chaque année, le Parc naturel régional du Perche propose et coordonne une offre d'animations pédagogiques gratuites pour les écoles de son territoire. Cette année, ce sont ainsi 80 classes qui vont pouvoir en bénéficier.

Une action qui s'inscrit dans les dispositions d'une convention signée avec l'Education Nationale depuis 1999 et permet la mise en œuvre d'interventions dans les classes des écoles du Perche souhaitant mener un projet de découverte

des patrimoines percherons proches de leur établissement.

Ces interventions sont financées par le Parc, et conduites par des associations agissant dans le domaine de la pédagogie à l'environnement, qu'il missionne pour la circonstance. Les six structures partenaires du Parc actuellement sont : l'Association Faune et Flore de l'Orne, l'Ecomusée du Perche, Grain de Pollen, la Maison Botanique de Boursay, Eure-et-Loir Nature et Perche Nature.

Plus d'informations à destinations des enseignants sur l'espace qui leur est réservé sur le site du Parc :

www.parc-naturel-perche.fr/enseignant

Développer la randonnée à cheval



Des racines et des ailes a mis en lumière le tourisme équestre dans le Perche.

L'émission « Des Racines et des ailes » avait choisi l'angle de la randonnée équestre pour traverser le Perche et présenter ses charmes aux téléspectateurs. Si des circuits existent et de nombreux gîtes accueillent cavaliers et montures, cette offre touristique reste à développer. C'est pourquoi les Comités départementaux de tourisme équestre (CDTE) de l'Orne et de l'Eure-et-Loir se sont rapprochés du Parc naturel régional du Perche.

« Notre objectif est de travailler ensemble de façon à encore mieux structurer et communiquer sur l'offre de tourisme équestre dans l'ensemble du Perche », expliquent André Boittin et Gilles Pelletier, les présidents des CDTE 61 et 28. « Et dans le cadre de ses missions de promotion du tourisme de nature mais aussi de soutien à la filière équine, le Parc est très heureux de pouvoir apporter son aide au projet », commente Denis Guillemin, directeur du Parc.

« Dans un premier temps, le balisage des circuits doit être mis en place. Un circuit balisé est 5 fois plus utilisé qu'un circuit non balisé. Et puis nous prévoyons des connexions entre les circuits des deux départements », précisent les présidents des CDTE. « Ces circuits devront ensuite être référencés et proposés en version numérique, avec l'ensemble de l'offre d'accueil et d'hébergement proposée dans le Perche. »

Atelier-débat les matières plastiques



Les matières plastiques sont ce que nous en faisons...

Le 2^e des trois ateliers-débats proposés par le Parc dans le cadre de l'exposition «Errances plastiques», de Claude Imhof, abordera le thème des matières plastiques.

Des spécialistes viendront expliquer d'où viennent les matières plastiques, ce qu'elles deviennent après usage mais aussi comment elles peuvent être parfois réparées.

« Par mes créations, j'aimerais qu'on s'attarde un instant sur ces 800 grammes de polyéthylène, pour rappeler que les matières plastiques ne sont pas nécessairement du toc. Ni bonnes ni mauvaises, elles deviennent ce que nous en faisons », rappelle Claude Imhof. Arrosoirs, bidons, flacons témoignent à leur manière du destin de ces nombreux produits manufacturés en matière plastique, destinés à la déchetterie après usage.

Pourtant, la plupart d'entre eux pourraient être réutilisés s'il existait des filières de récupération. Des spécialistes chimistes, industriels, enseignants ou réparateurs de matières plastiques viendront témoigner et répondront aux questions du public : Annick Le Mentec (chimiste), Olivier Voisin (Natta), Laure Dorier (Dorier Plast), Institut Supérieur de Plasturgie d'Alençon, Michel Fraboulet (menuiserie plastique).

Atelier-débat samedi 7 novembre à 15h à la Maison du Parc, gratuit. Renseignements : 02 33 25 70 10.

Vannerie et plessage à la Maison du Parc



Tout l'automne et l'hiver, la Maison du Parc vous propose des ateliers de vannerie et de plessage, ou l'art d'entrelacer les végétaux sous toutes les formes, et pour tous les usages (décorations, utilitaire, jardin, haie plessée...). Rendez-vous :

- dimanche 22 novembre : atelier vannerie autour de la bordure simple sur plessis rectangulaire
- vendredi 4 décembre : atelier participatif plessage et plessis
- dimanche 10 janvier : initiation à la vannerie spiralée
- dimanche 28 février : atelier technique autour de la bordure nattée pour cadre rond

Renseignements et inscriptions : 02 33 25 70 10